

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 JUIN 2016 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT- GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

Absents : Robert BONNEFOY(pouvoir à Bernard MAMET) - Laurent CHARDON (excusé) – Claire CRETIN (pouvoir à Françoise JEANNEROD) – Frédéric BOURLAND (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Delphine GALLOIS (pouvoir à Alain DESPREZ) – Nicolas CLERC (pouvoir à Gilles BOURQUI) – Fabien CHAVIN-GAZALIER(pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX)

Secrétaire de séance : Sandrine GRENIER

Le 23 juin 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2016

3 – Finances :

3.1 Réaménagement d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

3.2 Tarif de location de la salle Gérard Loye pour mise à disposition à La Poste durant les travaux du bureau de Poste

3.3 Vente du camion type Unimog 1450 et de la saleuse portée sur ce véhicule

3.4 Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise communale – Année 2016

3.5 Accueil de loisirs sans hébergement : actualisation du tarif du Jardin de Rouxy

4 –Construction d'un bâtiment à usage de services techniques municipaux et de centre d'incendie et de secours : convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

5 – Acquisition d'une parcelle de terrain Route du Noirmont

6 – Lotissement BURINI : reprise de la voirie et des réseaux par la Commune

7 – Projet JUMEL : convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du département du Jura et avenant pour 2016

8 – Eclairage public et coffret forain place de l'Omnibus : convention de passage en domaine privé pour l'installation d'une ligne électrique souterraine

9 – Liste des marchés signés par M. le Maire

10 – Questions et informations diverses

- Démission de Mme Jacqueline LACROIX, conseillère municipale

- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

- Liste préparatoire des jurés d'assises
- Conseil municipal des Jeunes
- Projet de débroussaillage des glacis du Fort

M. le Maire propose d'ajouter les questions suivantes :

- Centre communal de soins infirmiers : convention de tiers payant avec la mutuelle GROUPAMA : accord unanime
- Vente de la patinoire : accord unanime

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Sandrine GRENIER secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2016

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 17 mai 2016,

Aucune autre remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 mai 2016.

3 –Finances

3.1 Réaménagement d'un prêt auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté

M. le Maire rappelle que la Commune a souscrit un contrat de prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne en 2010 pour financer son programme d'investissements au taux d'intérêt fixe de 4.02% pour une durée de 20 ans.

Suite à la proposition de la commission des finances de réaménager ce prêt, M. Christophe MATHEZ, adjoint en charge des finances, a engagé des négociations avec la Caisse d'Épargne et propose au conseil municipal de retenir la proposition suivante :

- Montant restant dû : 765 000 € (dont 77 500 € d'indemnité)
- Durée : 10 ans et 6 mois
- Taux fixe trimestriel : 2.24%
- Date de départ : 25 juin 2016
- Date de 1^{ère} échéance : 25 septembre 2016
- Date de dernière échéance : 25 décembre 2026
- Amortissement constant du capital
- Commission : 1 530 Euros

Ainsi, en prenant en compte le coût total du prêt (capital + intérêts), la Commune réalise une économie de 64 000 €.

Arrivée d'Annie GENRE

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à ce réaménagement de prêt et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3.2 – Tarif de location de la salle Gérard Loye pour mise à disposition à La Poste durant les travaux du bureau de Poste

M. le Maire explique au conseil municipal que La Poste va entreprendre des travaux de rénovation et d'accessibilité du bureau de Poste du 7 septembre 2016 au 2 novembre 2016. Afin de permettre la réception/distribution de colis ainsi que la mise à disposition des boîtes postales, les représentants de La Poste ont sollicité M. le Maire pour la mise à disposition d'un local durant le chantier du lundi au samedi de 9h à 12h.

M. le Maire propose au conseil municipal de louer la salle Gérard au tarif de 40€/semaine.

M. le Maire précise que les associations pourront tout de même utiliser la salle le soir.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le tarif de location proposé par M. le Maire et l'autorise à signer la convention de mise à disposition avec la Poste.

3.3 Vente du camion type Unimog 1450 et de la saleuse portée sur ce véhicule

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 17 mai 2016, le conseil municipal l'a autorisé à acheter un tracteur agricole de démonstration en remplacement du camion type Unimog 1450 et de la saleuse.

Une consultation a été lancée pour la reprise de ce véhicule auprès de 3 entreprises :

- CASSANI-DUBOIS qui fait une offre à 5 000 €
- DISTAGRI qui fait une offre à 3 800 €
- Entreprise CHAYS n'a pas répondu

Gilles BOURQUI pense que c'est une bonne offre car le châssis est fichu. Ce véhicule est repris pour les pièces. La nouvelle saleuse sera installée sur l'Unimog U 300.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente du camion type Unimog 1450 et la saleuse à l'entreprise CASSANI-DUBOIS au prix de 5 000 €.

3.4 – Indemnité de gardiennage de l'Eglise communale – Année 2016

Par circulaire du 3 juin 2016, M. le Préfet du Jura fixe le montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales pour 2016. L'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2016 du montant fixé en 2015, soit :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir l'indemnité fixée par délibération antérieure selon le tarif ci-dessus, soit 474.22 €. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le maintien de l'indemnité proposé par M. le Maire.

M. le Maire indique que cette indemnité ne va pas au gardien mais à la paroisse car les 3 gardiens souhaitent être bénévoles : Fernand BRAUD, Eliane LAMY et Antoinette LIZON-A-LUGRIN.

M. le Maire remercie et complimente ces gardiens de l'église communale pour leur travail au quotidien.

3.5 – Accueil de loisirs sans hébergement : actualisation du tarif du Jardin de Rouxy

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 14 juin 2012, il a décidé la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires en fixant un tarif calculé en fonction des ressources des familles et des tarifs pour les activités extérieures.

Il convient d'actualiser la participation demandée aux familles pour le Jardin de Rouxy dont le tarif est passé de 3.40 € à 3.50 €.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le nouveau tarif pour le Jardin de Rouxy à 3.50 €.

M. le Maire rappelle que le jardin de Rouxy est déplacé à côté de la crèche et ouvre ses portes le 24 juin.

4 – Construction d'un bâtiment à usage de services techniques municipaux et de centre d'incendie et de secours : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. le Maire rappelle que le SDIS du Jura a décidé en 2014 la construction d'un centre d'incendie et de secours, destiné à accueillir les personnels et matériels hébergés dans des locaux de l'Omnibus devenus inadaptés. Le projet a été chiffré à 676 000 € HT et hors dépenses de viabilisation. Cette construction est financée à 50 % par le Département du Jura, les autres 50 % étant financés par la commune des Rousses à hauteur de 37.5 % et par la commune de Prémanon à hauteur de 12.5 %.

Lors des premières réunions de travail avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, la municipalité a fait part de son besoin de disposer de nouveaux locaux pour ses services techniques. En raison de la configuration du terrain et de sa superficie, l'opportunité d'une construction commune Centre d'incendie et de secours / services techniques municipaux, s'est imposée.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, le SDIS et la commune des Rousses ont souhaité recourir aux modalités de co-maitrise d'ouvrage.

M. le Maire présente la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Commune et le SDIS.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à la signer au nom de la commune.

5 – Acquisition d'une parcelle de terrain Route du Noirmont

M. le Maire rappelle qu'il convient de régulariser les travaux d'élargissement de la route du Noirmont avec notamment l'aménagement de trottoir, en acquérant les bandes de terrain nécessaires.

M. et Mme Nicolas LECOINTRE ont donné leur accord pour céder à la Commune la parcelle ci-dessous désignée à l'euro symbolique :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AC	408	Ferme Midol	5ca

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition et autorise M. le Maire à la signer.

6 – Lotissement BURINI : reprise de la voirie et des réseaux par la Commune

M. le Maire rappelle la demande du 22 août 2015 de la SARL BURINI de reprise par la Commune de la voirie et des réseaux (eau, assainissement, éclairage public, électricité, téléphone) du lotissement Le Clou du Sagy.

Après instruction du dossier, notamment concernant la vérification auprès des services compétents de l'ensemble de ces réseaux et transmission des plans de récolement, il s'avère que ces réseaux sont conformes et peuvent être repris en l'état dans le domaine public communal.

M. le Maire rappelle que c'est la même démarche que pour les lotissements de la route blanche ou des Monts Jura.

Christophe MATHEZ indique que le projet de « voie verte » de la Communauté de Communes de la Station passe par cette voirie qui était privée. C'est mieux pour la Commune de disposer de la maîtrise foncière.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la reprise de l'ensemble des réseaux du lotissement le Clou du Sagy dans le domaine public communal.

7 – Projet JUMEL : convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du département du Jura et avenant pour 2016

M. le Maire présente la convention et son avenant pour 2016 qui ont pour objet de définir les modalités de la participation de la médiathèque municipale des Rousses au projet JUMEL, dont le Conseil Départemental du JURA assure la maitrise d'ouvrage.

La participation financière de la Commune s'élève à 313.70 € sur la base d'une population de 3 137 habitants.

Alain DESPREZ rappelle que ce projet JUMEL a déjà été présenté dans un conseil précédent. Il s'agit de mettre notre médiathèque dans ce système qui comporte 2 volets :

- Lecture de bibliothèque : elle sera connectée à toutes les autres bibliothèques du département et il sera possible de consulter la liste des ouvrages partout dans le département. Les lecteurs pourront commander des livres à travers la bibliothèque dans toutes les bibliothèques du Jura. Cela n'exclut pas les échanges avec la BDP.
- Bibliothèque numérique : il s'agit d'une documentation e-matériel. Ainsi les adhérents pourront visionner des films en ligne, écouter de la musique, consulter toute la presse régionale, nationale, internationale, francophone ou non et de nombreux magazines. A noter également un accès à des

portails d'autoformation (langue, code de la route, tutoriel sur bureautique, informatique) ainsi qu'un volet enfants avec des logiciels ludo éducatifs

Monsieur le Maire pense que cette offre de culture apportée à la population n'est pas très couteuse.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention et son avenant pour 2016.

M. le Maire fait part d'un message d'Amélie GIRARD, bibliothécaire remplaçante, sur le désherbage de la bibliothèque des Rousses (délibération du 17 mai 2016) : les livres seront distribués dans les écoles publiques et privées des Rousses et à des associations.

8 – Eclairage public et coffret forain place de l'Omnibus : convention de passage en domaine privé pour l'installation d'une ligne électrique souterraine

Le SIDEC du Jura va entreprendre les travaux de construction ci-dessus. Cette convention a pour objet d'autoriser le passage d'une canalisation électrique souterraine pour l'alimentation de l'éclairage public et du coffret forain sur les parcelles AC 264, 479, 491 et E 770 appartenant à la commune des Rousses.

Christophe MATHEZ indique que l'on s'oriente vers un coffret forain enterré (plaque inox escamotable étanche de 3800 € environ) au pied de l'escalier car les propositions faites ne sont pas satisfaisantes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de passage en domaine privé pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles AC 264, 479, 491 et E 770.

Alain DESPREZ s'interroge sur la présence d'un cirque dernièrement aux Rousses et se demande s'il a vraiment sa place en raison de son état assez piteux depuis l'extérieur. Il est également choqué par ces animaux en captivité. Il souhaiterait que le conseil municipal se prononce.

M. le Maire répond que l'autorisation d'installation des cirques est de la compétence de police du Maire : le Maire donne l'autorisation et l'assume. Pour le cirque à La Doye, c'est aussi lui qui donne son autorisation même si le parking appartient à la ville de Morez.

M. le Maire déclare accepter le débat et met à part la partie spectacle de la partie ménagerie. Il suivra l'avis du conseil et il rappelle qu'il y a deux passages par an du même cirque.

Marcel PROST indique que la commune peut donner son avis sur les animaux. M. le Maire pense qu'il est possible de refuser les cirques. Ils sont soumis à des règles sanitaires. Elisabeth BOUTERAON propose de n'accepter que les cirques sans animaux. Sébastien BENOIT-GUYOD pense que le sujet mérite réflexion.

9 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par M. le Maire et n'émet aucune remarque.

10 – Questions et informations diverses

- Démission de Mme Jacqueline LACROIX, conseillère municipale : les motifs invoqués sont des raisons privées et personnelles. M. le Maire l'accepte et en a avisé Mme la Sous-Préfète. Elisabeth BOUTERAON fait part de ses regrets sur sa démission et remarque qu'elle est honnête en laissant sa place à quelqu'un plus disponible. Le suivant de liste, Laurent CHARDON, prend sa place : il est absent excusé ce soir.

- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 : Elisabeth BOUTERAON vote contre pour des raisons éthiques et financières et Alain DESPREZ s'abstient pour les mêmes raisons. Sébastien BENOIT-GUYOD partage leur propos et souhaite que la base puisse s'exprimer car on n'est pas prêt à avaler tout et n'importe quoi. Bernard MAMET indique que paradoxalement, les maires sont favorables et si le CIO attribue les Jeux Olympiques à un autre pays, on ne sera pas content. Christophe MATHEZ indique qu'en 2020, les JO de la jeunesse seront chez nous et ils vont aussi coûter un peu.

- vente de la patinoire : Christophe MATHEZ rappelle que la commune dispose d'une patinoire synthétique depuis 5 ou 6 ans et elle est prêtée gracieusement à la SOGESTAR. Il a reçu une offre d'achat au prix de

9000 € par M. Quatrepoint. Cet équipement a été acheté 53 403.79 €. Elle s'abîme et elle prend de la place. La commune n'a pas les moyens de la gérer.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'avec la réfection de la patinoire de Prémanon, la patinoire démontable n'a plus lieu d'être. Il demande si les patins et la machine à affuter auraient pu être cédés ou revendus à la Communauté de Communes. M. le Maire répond que ce n'est pas le même type de matériel. Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de la patinoire démontable, les patins, la machine à lustrer et la machine à affuter les patins à M. QUATREPOINT au prix de 9 000 €.

- Liste préparatoire des jurés d'assises : M. le Maire indique que le tirage au sort a eu lieu vendredi 18 juin et communique la liste des noms.
- Conseil municipal des Jeunes : Fabienne DEMOLY donne le bilan du Conseil Municipal des Jeunes 2014/2016 et présente le nouveau CMJ composé de 19 titulaires et de 4 suppléants. Le 1^{er} CMJ aura lieu le 28/06 à 18h00. Elle sollicite 3 élus pour animer les commissions.
- conseil d'école maternelle : Fabienne DEMOLY indique que tout se passe bien avec les travaux de l'Omnibus. Les prévisions d'effectifs sont en diminution : 98 au lieu de 105.
- Projet de débroussaillage des glacis du Fort : Alain DESPREZ rappelle qu'il ne faut pas confondre ce projet avec l'entretien annuel des remparts et une éventuelle coupe de jardinage dans le bois du Fort. Marcel PROST indique que les glacis sont encombrés par la végétation. Il demande l'accord du conseil sur ce projet qui consiste à supprimer arbres et arbustes sur les glacis, de chaque côté de la porte de Suisse : ainsi, on retrouverait le site d'origine du Fort. Il a sollicité l'avis de l'association Alpyfort qui est intéressée et favorable. Cela permettra de mettre en valeur le futur parcours aventure. Le conseil municipal émet un avis favorable de principe.
- Travaux Omnibus : Gilles BOURQUI indique que les travaux avancent normalement. Concernant la source, le regard vers le chalet de Julie a été nettoyé, mais il n'y a plus assez d'eau qui arrive. La source a dû être déviée en amont. Le dévoiement du réseau EDF aura lieu au cours de la semaine 29 ce qui va gêner l'entrée des riverains chez eux.
- Lotissement des Crêtets : Christophe MATHEZ explique où en est la procédure d'attribution des lots. Une réunion aura lieu le 4/07 avec les candidats.
- déplacement des molocks du centre-ville : aucun n'a été endommagé. Christophe MATHEZ est très content du travail de l'entreprise DI LENA. Il a rendez-vous le 28 juin pour l'aménagement de la future zone de la gendarmerie. Les conteneurs aériens vont être déplacés cette semaine. Véronique GANGNERY indique que les molocks des Rousses en bas débordaient ce week-end depuis l'ouverture d'Intermarché. Les places de molocks derrière la mairie vont être bitumées et tracées en places à motos.
- Fleurissement été 2016 : il reste à traiter l'entrée du village avec des pots lumineux qui seront fleuris l'été et avec des sapins l'hiver. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les supports des fleurs qui sont usés.
- U.C.A. : l'association des commerçants organise une fête de la musique avec 4 groupes et 3 podiums le jeudi 30/06 de 18h à 22h30 rue Pasteur
- Trans'organisation : Elisabeth BOUTERAON informe le conseil municipal que Trans'organisation est en grand danger, le bras de fer continue. La commune sera fortement représentée demain soir à l'Assemblée Générale à Mouthe.
- Minibus : l'agent commercial de VISIOCOM démarché les commerçants et artisans pour remplacer le minibus qui sert beaucoup aux associations.
- Ecoles : Fabienne DEMOLY informe le conseil municipal que la fête de l'école aura lieu le 24/06 ainsi que l'exposition à l'école maternelle. Samedi dernier, s'est déroulée la fête de l'école privée avec spectacle et kermesse dans la cour de l'école élémentaire et repas le soir à l'Omnibus. L'expo de la périscolaire aura lieu mardi 28 juin de 16 h 30 à 18 h 00.
- Fête des Rousses : elle aura lieu le 3 juillet avec le défilé à 17 h 00, puis le concert de l'union instrumentale de Bois d'amont à l'église à 18h
- Feux d'artifice et bal du 14 juillet : ils auront lieu au lac des Rousses

- l'Echo des Michottes vient de paraître.

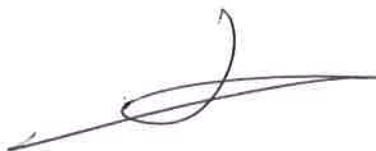
- Marcel PROST demande quelle suite peut être donnée au jugement du tribunal concernant le dossier FONS, la commune ayant été déboutée. M. le Maire répond que s'il y a une suite, seul le procureur peut faire appel et non la commune. Les délais sont clos. M. le Maire donne lecture de la réponse de la DDT. La commune n'a pas été condamnée.

Prochaine séance : Jeudi 1^{er} septembre à 18h30

Séance levée à 20h42

La Secrétaire de séance,

Sandrine GRENIER



Le Maire,



Bernard MAMET



